

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

Objet : **FONDS D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT**

Membres élus présents : MM. AROT – BAILLY – BERTILLOT – BERTOLOTTI – BORTOT – DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – GINOT – LUGAND – MARMILLON – MASCIOTRA – NALLET – PENON – PRADEL – VERNE

Membres associés présents : MM. GRUDA – LAMY – PIDOU – PIERROT - VIALLO

Intervention de Philippe Verne, Vice-président Secrétaire

1. Préambule

Depuis l'année 2003, la Chambre a décidé un nouveau mode de soutien à ses actions d'enseignement et de formation. Dans ce cadre, un fonds d'intervention a été mis en place en faveur de la formation et de l'enseignement. Ce fonds a en charge le soutien aux actions d'enseignement et de formation présentant un intérêt pour le bassin de Bourg-en-Bresse et le département de l'Ain.

Ce fonds est doté conjointement par la Chambre et le Département de l'Ain. En 2019, ce fonds est doté de 152 000 € à parts égales.

Les demandes de financement formulées par les organismes sont examinées par un comité de pilotage composé de deux conseillers départementaux et de deux membres de la Chambre appuyés à titre consultatif par des agents de la Chambre et du Département de l'Ain.

2. Comité de pilotage du 27 juin 2019



Le comité de pilotage du 27 juin 2019 a proposé d'allouer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Total	CCI Ain	CD 01
CECOF (BTS Négociation et digitalisation de la relation client)	20 242 €	10 121 €	10 121 €
CECOF (Formation Vendeur conseiller commercial)	12 318 €	6 159 €	6 159 €
Lycée Georges Charpak (Formation Technicien de maintenance d'engins et matériels de chantier et de manutention)	24 262 €	12 131 €	12 131 €
MFR Balan (CAP Pâtissier)	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Total	86 822 €	43 411 €	43 411 €

Ces subventions feront l'objet d'une convention de financement précisant les engagements réciproques et notamment la période de réalisation des dépenses qui couvrira la période comprise entre la date de notification de la subvention et le 31 décembre de l'année suivante.

Il vous est demandé :

- de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces subventions,
- de donner tous les pouvoirs à votre Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

Objet : FONDS D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT

L'Assemblée, vu l'exposé de Philippe Verne, Vice-Président, délibère favorablement sur l'attribution des subventions versées présentées ci-dessus, et donne tous les pouvoirs au Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

